



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 73

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

L'Assemblée convient, pour aujourd'hui, de modifier le code vestimentaire afin de permettre à M. BUSHIE de porter une chemise à rubans traditionnelle.

M. ISLEIFSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 237 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON intervient.

M^{me} MARCELINO ainsi que MM. MARTIN, LAMONT et SMITH (Lagimodière) posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO, M. MARTIN et M^{me} NAYLOR interviennent.

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 237.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 23(7) du *Règlement*, le vote est reporté à 11 h 55 le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. GUENTER présente la proposition suivante :

Proposition n° 27 : Présentation d'une demande au gouvernement fédéral afin qu'il revoie et améliore ses subventions au journalisme

Attendu :

que la presse rurale, communautaire et du Nord est un maillon essentiel de la société manitobaine;

que les publications locales jouent un rôle important dans l'économie locale, notamment parce qu'elles constituent un outil de sensibilisation aux enjeux locaux et informent les lecteurs des événements qui se déroulent dans leurs collectivités ainsi que des occasions qui y sont offertes;

que le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme de subventions qui n'aide pas adéquatement la presse rurale, communautaire et du Nord au Manitoba;

que les subventions au journalisme du gouvernement fédéral ne couvrent pas la majorité des journaux de la province;

que ces subventions soutiennent inéquitablement les grands journaux urbains tout en ignorant les besoins des journaux locaux, alors que les collectivités du Manitoba comptent sur ces derniers pour obtenir une couverture de l'actualité communautaire;

que ces subventions constituent un exemple d'échec du gouvernement fédéral à soutenir, après avoir déclaré son intention de le faire, le journalisme local et indépendant au Canada;

qu'au contraire, seuls les grands organes de presse peuvent satisfaire aux conditions requises pour que soit approuvée une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

que bien que de nombreuses autres solutions lui auraient permis de tenir compte des grandes difficultés auxquelles est confrontée la presse manitobaine, le gouvernement fédéral les a ignorées en créant ces subventions au journalisme,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à revoir et à améliorer son programme de subventions au journalisme afin de permettre à davantage de journaux ruraux, communautaires et du Nord d'être admissibles au programme et de continuer d'offrir des services utiles aux Manitobains.

Il s'élève un débat.

M. GUENTER intervient.

MM. WIEBE, WISHART, LAMONT et REYES ainsi que M. le *ministre* EWASKO posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE, M. le *ministre* EWASKO ainsi que MM. BUSHIE et LAMONT interviennent. M. WISHART exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (supervision des apprentis)/The Apprenticeship and Certification Amendment Act (Apprenticeship Supervision).*

(M. KINEW)

M^{me} CLARKE, *ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*, fait une déclaration au sujet du plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} GUILLEMARD, *ministre de la Conservation et du Climat*, fait une déclaration au sujet de la Journée de reconnaissance des agents de l'environnement.

M^{me} NAYLOR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

M^{me} COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du Mois de la Fierté.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} FONTAINE, M. TEITSMA, U. ASAGWARA et M. LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à rendre les produits de protection menstruelle accessibles gratuitement dans les écoles publiques et dans le système de soins de santé et à reconnaître qu'une part importante des personnes au Manitoba n'ont pas les moyens d'acheter ces produits essentiels.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter une loi sur le droit de réparer les produits électroniques afin d’obliger les fabricants de dispositifs et d’appareils électroniques, y compris de lave-linge et de réfrigérateurs, à fournir aux consommateurs et aux ateliers de réparation indépendants les renseignements, pièces et outils nécessaires à la réparation de leurs produits.

L’Assemblée décide à l’unanimité de modifier l’ordre d’examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 71 déposé le 20 avril 2021. Ainsi, le mardi 1^{er} juin 2021, le budget ayant trait aux crédits d’autorisation et celui du ministère des Finances seront examinés dans cet ordre, au lieu de celui du Conseil exécutif, dans la salle 254.

L’Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk